

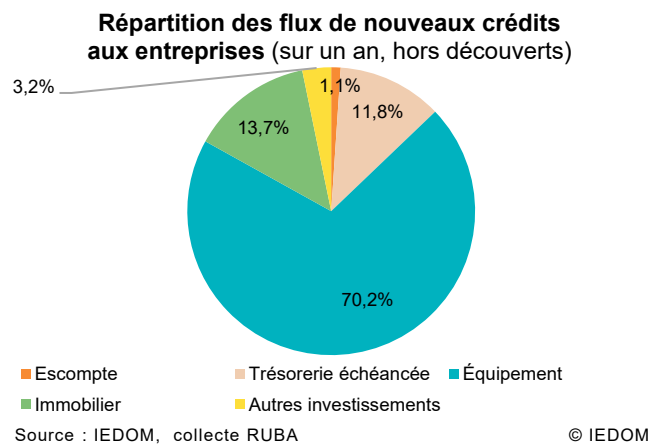
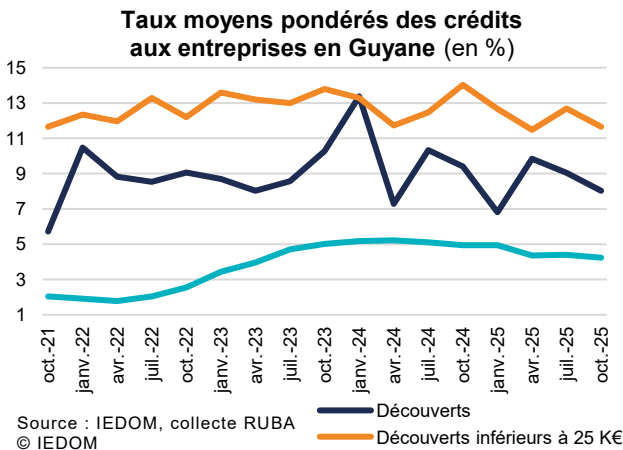
CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits aux entreprises
Guyane 4^e trimestre 2025

Baisse des taux de crédit aux entreprises

- Au 4^e trimestre 2025, le taux moyen des découverts en Guyane poursuit son repli, avec une baisse de 103 points de base (pdb). Sur un an, la baisse est encore plus marquée, de 138 pdb. Le taux s'établit ainsi à 8,02 %. Les découverts de moins de 25 K€ suivent la même tendance : ils diminuent de 104 pdb sur le trimestre et de 238 pdb sur un an, pour s'établir à 11,65 %. À l'échelle nationale, le taux moyen des découverts s'inscrit lui aussi en baisse, à 4,55 %, soit -12 pdb sur trois mois et -139 pdb sur un an. Les découverts inférieurs à 25 K€ se stabilisent légèrement, progressant de 3 pdb sur trois mois, mais reculant de 69 pdb sur un an, pour s'établir à 9,72 %.
- Le taux moyen des crédits à l'équipement en Guyane diminue, atteignant 4,24 % en octobre, soit -16 pdb sur trois mois et -71 pdb sur un an. Sa durée moyenne s'allonge nettement pour s'étendre 141 mois (contre 119 au troisième trimestre). Au niveau national, le taux moyen des crédits à l'équipement recule également, à 3,44 %, en baisse de 6 pdb sur trois mois et de 62 pdb sur un an.

Caractéristiques des nouveaux crédits¹



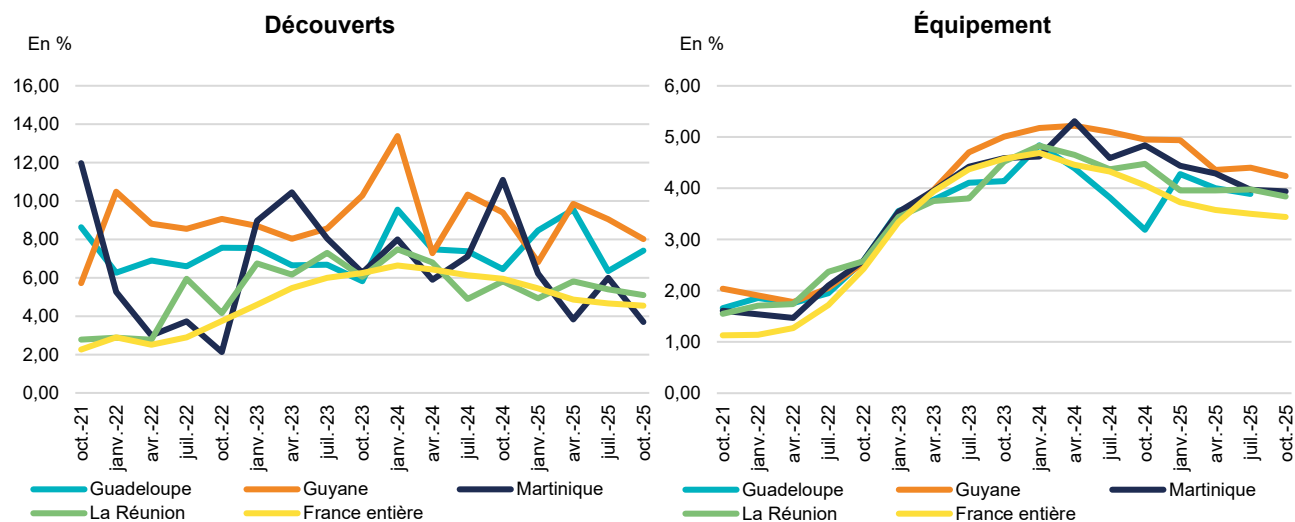
Taux moyens débiteurs en %

		Oct.-24	Jan.-25	Avr.-25	Juil.-25	Oct.-25	Variations (en pdb)	
							1 an	1 trim
Guyane	Découverts	9,40	6,81	9,84	9,05	8,02	-138	-103
	de moins de 25 000 €	14,03	12,67	11,48	12,69	11,65	-238	-104
	Equipement	4,95	4,94	4,36	4,40	4,24	-71	-16
France entière	Découverts	5,94	5,45	4,87	4,67	4,55	-139	-12
	de moins de 25 000 €	10,41	10,26	9,79	9,69	9,72	-69	3
	Equipement	4,06	3,73	3,58	3,50	3,44	-62	-6

Source : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA. © IEDOM

¹ Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses sur les taux de crédits immobiliers, de l'escompte et de la trésorerie échancée ne sont pas réalisables en Guyane.

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France. Un établissement installé localement n'a pas pu être intégré aux données de ce trimestre.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : L. HERROU ■ Responsable de la rédaction : A. HUC

Rédaction : F. OLLIVIER, A. CAMPS BRES ■ Éditeur : IEDOM